

**ZIMBABWE**

**Projets relatifs aux droits humains après les élections**

*Index AI : AFR 46/020/00*

*« Maintenant que les élections sont terminées au Zimbabwe, le gouvernement doit faire avancer le pays en menant des enquêtes exhaustives sur les atteintes aux droits humains commises durant la période qui a précédé les élections et en déférant les auteurs présumés de ces actes à la justice, a déclaré Amnesty International.*

*« Le gouvernement issu des élections doit profiter de cette occasion pour prendre des mesures claires et précises en vue de briser le cercle vicieux de l'impunité. Par le passé, l'impunité a conduit à d'autres atteintes aux droits humains, et les Zimbabwéens ne doivent pas revivre une telle expérience », a poursuivi l'Organisation.*

La situation d'impunité qui règne au Zimbabwe n'est pas nouvelle, depuis l'amnistie qui a accompagné la proclamation de l'indépendance jusqu'aux homicides arbitraires, aux cas de torture et aux autres formes de mauvais traitements qui ont eu lieu avant les dernières élections, en passant par les atrocités commises dans le Matabeleland dans les années 80, qui sont demeurées impunies et n'ont fait l'objet d'aucune enquête.

Amnesty International demande donc instamment au nouveau gouvernement zimbabwéen d'instaurer un modèle en matière de droits humains en prenant rapidement les mesures suivantes :

- accueillir la commission d'enquête internationale indépendante et impartiale qui devrait être mise en place en vue d'enquêter sur les informations faisant état d'atteintes aux droits humains commises avant les élections ;
- inviter la rapporteuse spéciale des Nations unies sur les exécutions extrajudiciaires,

sommaires et arbitraires et le rapporteur spécial sur la torture à se rendre au Zimbabwe pour y mener une enquête sur les atteintes aux droits humains.

*« Les très nombreuses personnes qui ont été victimes d'homicides arbitraires, d'actes de torture et d'autres formes de mauvais traitements au cours de la période précédant les élections ont le droit d'obtenir réparation, a déclaré Amnesty International.*

*« Le cercle vicieux de l'impunité, qui existait déjà au Zimbabwe avant la proclamation de l'indépendance et qui s'est maintenu par la suite, ne sera brisé que si le nouveau gouvernement – indépendamment de sa composition – agit rapidement ». M*

**Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le service de presse d'Amnesty International, à Londres, au 44 (0) 207 413 5810 ou au 44 (0) 7778 472 119 (portable). Vous pouvez également consulter notre site web :**

**Amnesty International**  
*BULLETIN D'INFORMATIONS 126/00*  
*28 juin 2000*

<http://www.amnesty.org>

La version originale a été publiée par  
Amnesty International,  
Secrétariat international, 1 Easton  
Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.  
Seule la version anglaise fait foi.  
La version française a été traduite et  
diffusée par les Éditions Francophones  
d'Amnesty International - ÉFAI -